156

Proteste

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Décembre 2018

© Istockphotos.com

DOSSIER

PERSONNES ÂGÉES : PEUT-ON CONCILIER DÉPENDANCE ET CHOIX ?

S'INFORMER
La loi asile et immigration
Page 5

GRAINE DE SEL
Trop vieux, trop jeune
Page 9

FÉDÉRATION
L'éthique alimentaire
Page 21

PORTRAIT
André Jeuffroy
Page 28

sommaire

ACTUALITÉS P. 3

En bref

L'avis du CCNE sur les personnes âgées

L'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans en France

Adhérents

Une mission d'entraide de 40 ans

S'INFORMER P. 4

Regard sur… Une loi asile et immigration, pour quoi faire ? P. 4
Henry Masson

Quand les usagers de la psychiatrie deviennent médiateurs P. 6

Un accueil œcuménique P. 7

À Nîmes, l'accueil des migrants est spontané et naturel P. 8

GRAINE DE SEL P. 9

Trop vieux, trop jeune
Brice Deymié

DOSSIER : PERSONNES ÂGÉES : PEUT-ON CONCILIER DÉPENDANCE ET CHOIX ? P. 10

Introduction P. 10
Didier Ouedraogo

La mise sous tutelle protège les adultes vulnérables P. 12
Fabienne Delaunoy

« La dignité est atteinte » P. 14
Fabienne Delaunoy

Trop jeune, trop vieux : quand ai-je le bon âge ? P. 14
Fabienne Delaunoy

L'interdépendance, au-delà de l'autonomie P. 15
Isabelle Grellier

Vieillir derrière les barreaux P. 16
Philippe Le Pelley Fonteny

3 questions à François Cordonnier P. 17
Fabienne Delaunoy

Des alternatives d'habitat P. 18
Hélène Leenhardt

Être acteur dans les conseils de la vie sociale P. 19
Sylvie Dupont

« L'écoute des jeunes envers les personnes âgées est étonnante » P. 20
Fabienne Delaunoy

Les enfants enrichis par la rencontre P. 20

VIE DE LA FÉDÉRATION P. 21

De l'éthique dans l'aide alimentaire

L'avenir des Ehpad protestants en réflexion

Accueillir et se comprendre, voilà un beau projet !

Vie de la fédération en région

CULTURE P. 27

PORTRAIT P. 28

André Jeuffroy
Un septuagénaire très actif !

éditorial

Jean Fontanieu,
secrétaire général de la FEP

Âgés ou dépendants ?
De l'importance de nos mots et de notre regard

Le vieillissement de la population est un phénomène observable dans une grande partie du monde, annonciateur probablement de changements profonds sur le plan géopolitique et social. Mais au-delà des conséquences à anticiper, il est un aspect essentiel que l'on peut partager, celui du regard : nos grands aînés sont-ils à nos yeux des personnes prioritairement dépendantes (ayant perdu leur autonomie), ou simplement des personnes âgées (ayant des attitudes, des capacités différentes de celles des jeunes) ? Que souhaitons-nous voir en premier ? La perte de la liberté d'agir, de consommer, d'être des acteurs vigoureux de la société de consommation, ou le gain de l'expérience, du recul, du lien social, de la transmission ?

Se jouent ici des choix fondamentaux, propres à influer profondément nos politiques sociales, nos façons de prendre en charge les personnes dépendantes. On peut, bien entendu, tenter de conjuguer ces deux regards, mais force est de constater la tendance forte à l'exclusion des « dépendants », à la mise à l'écart, à la considération de ces personnes qui deviennent des « centres de coûts sociaux »… Le chemin inverse, qu'il nous semble intéressant et bienfaisant d'explorer, serait de remplacer cette tendance consumériste et objectivement gestionnaire par un accueil naturel de ceux qui nous ont précédés. Les personnes âgées ont à nous donner le fruit de leur expérience ; elles permettent le lien intergénérationnel, essentiel dans une société en profonde et rapide mutation, qui tend à oublier d'où elle vient et ce qu'elle a autrefois traversé.

Il nous faut en permanence chercher les causes de l'Histoire, car à trop les oublier, les chaos se répètent… Il nous faut écouter le mode de vie de nos aînés, comme des signaux indiquant que l'hyperconsommation n'est pas le seul graal… Il nous faut comprendre d'où nous venons, car à ne pas le savoir on s'invente des origines fantasmées, propices aux errements identitaires délétères.

> *« Il nous faut savoir regarder l'humanité où elle se trouve, dans les yeux, la parole, les pleurs et les rires. »*

Il nous faut savoir regarder l'humanité où elle se trouve, dans les yeux, la parole, les pleurs et les rires, au-delà des difficultés à savoir marcher d'un pas alerte.

Ce regard doit être véhiculé par des mots adéquats, non pas politiquement corrects, mais porteurs d'amour, de respect et d'espérance. C'est au prix de cet effort que nous pourrons dépasser la fracture sociale qui se profile. Celle où tous ceux qui n'ont plus les moyens de s'assumer tout seuls seront mis de côté, dans le silence de leur indignation et de leur souffrance muette… Emmenons nos enfants dans les Ehpad, montrons-leur la richesse de leur humanité, ce sera notre plus grande victoire contre la dépendance !

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année, tous autour de la table !

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante - www.fep.asso.fr - 47, rue de Clichy 75009 Paris - Tél. 01 48 74 50 11 - Fax 01 48 74 04 52 - ISSN : 1637-5971. Directeur de la publication : Jean Michel Hitter. Directeur de la rédaction : Jean Fontanieu. Rédactrice en chef : Fabienne Delaunoy - Membres du comité de rédaction : Florence Daussant-Perrard, Nadine Davous, Chantal Deschamps, Pierre-Louis Duméril, Brice Deymié, Taïeb Ferradji, Isabelle Grellier, Henry Masson, Didier Sicard. Relecture : Lucie Robichon. Maquette : Studio Marnat - www.marnat.fr - Imprimeur : Marnat
Prix au numéro : 9,50 €

L'avis du CCNE sur les personnes âgées

En février 2018, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu un « avis » (n° 128) sur les enjeux éthiques du vieillissement de la population, basés sur l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Les manifestations liées à la longévité sont très disparates, l'espérance de vie sans incapacité progresse mais n'est pas assortie de mesures luttant contre la solitude et le sentiment d'inutilité sociale ; à l'inverse, l'apparition de troubles cognitifs, de déficits sensoriels, associés ou non à des maladies chroniques, entraînent un état rapide d'invalidité et de dépendance qui peuvent être plus ou moins précoces…

Comment faire face alors aux conséquences économiques, au risque de prise de pouvoir de l'entourage sur une personne qui perd progressivement la faculté de décider pour elle-même ?

Le CCNE a donc envisagé les alternatives à l'hébergement, sinon contraint, du moins non voulu, de ces personnes (recherche d'un consentement éclairé, participation au choix de la structure…) dans des établissements les privant plus ou moins de leur liberté. Et ceci pour des motifs certes honorables comme la recherche de la sécurité, mais au prix d'une surmédicalisation des personnes en fin de vie.

Culpabilité de devenir un fardeau et ségrégation aggravent la souffrance des personnes âgées et constituent un bon reflet de notre crainte collective de vieillir et de mourir !

Le CCNE insiste donc sur l'accompagnement des aidants, la valorisation des professionnels de l'aide, le respect des droits et libertés fondamentales de toute personne (qui demeure un citoyen à part entière), même et surtout en perte d'autonomie ou en grande précarité. Il insiste aussi sur la modification de notre regard sur la vieillesse (les médias ont leur part de responsabilité !) et le rôle de l'éducation des enfants.

Le CCNE propose ainsi des pistes alternatives aux Ehpad, de la culture préventive à la lutte contre l'isolement social, de la création de nouveaux métiers de proximité à l'adaptation des logements, pourquoi pas le recours à la robotique. ■

© Pixabay.com / 1866946

L'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans en France

Les Petits frères des pauvres ont demandé au CSA de réaliser une étude en octobre 2017 lors de la journée internationale des personnes âgées.

Un chiffre fort apparaît : 300 000 personnes de plus de 60 ans sont en situation de mort sociale. C'est-à-dire qu'elles ne rencontrent quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes, tout réseau confondu (familial, amical, voisinage, réseau associatif). Par exemple, plus d'une personne de plus de 60 ans sur trois ne sort pas de chez elle tous les jours. Cette situation s'aggrave avec l'âge et touche plus fortement les plus de 85 ans. À partir de cet âge, il y a une rupture significative des cercles de sociabilité : contacts moins fréquents avec la famille éloignée, le cercle associatif, le voisinage. 10 % des 85-89 ans sortent moins d'une fois par semaine ou jamais, c'est également l'âge où l'autonomie diminue de plus en plus. Le sentiment de solitude se renforce.

L'étude permet également de dresser un « portrait-type » des plus isolés. Ce sont généralement des femmes, de plus de 75 ans, aux revenus modestes, un profil qui correspond en grande partie aux personnes accompagnées par les Petits frères des pauvres. ■

actualités

© Fabio Formaggio - 123rf.com

Association "Entraide le Relais"

La genèse d'Entraide le Relais est partie de la volonté de venir en aide aux jeunes en difficulté, d'abord par un accueil bénévole. Son nom était d'ailleurs au départ « Association d'entraide pour la jeunesse en détresse ».

Aujourd'hui, Entraide le Relais s'est professionnalisée et a étendu son champ d'action.

L'association gère 62 logements, assure le suivi de jeunes en décrochage scolaire, accompagne des personnes sans emploi, fait vivre un accueil de jour autour d'un coffee bar ouvert entre midi et deux pour les lycéens et le soir pour les personnes sans domicile fixe. Elle reçoit 80 personnes chaque année pour les ateliers d'arts plastiques, de jardinage, de français, de cuisine, d'informatique, de menuiserie et de photographie. ■

Une mission d'entraide de 40 ans

Créée en décembre 1977, l'association strasbourgeoise Entraide le Relais fêtait ses 40 ans en septembre dernier.

En présence d'élus de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole et du Conseil départemental du Bas-Rhin, Entraide le Relais a fêté son quarantième anniversaire, en plantant symboliquement un arbre dans son jardin.
L'association, en lien avec les valeurs de la foi chrétienne, est engagée dans la lutte contre l'exclusion. Par une action de terrain, elle favorise l'accès à un hébergement ou à un logement et accompagne les plus démunis dans leur parcours de réinsertion.

Proteste

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Oui, je m'abonne

Abonnement Individuel

(4 numéro / an)

35€

Abonnement adhérent

- Abonnement annuel : 28€

- À partir de 2 abonnements, profitez d'une offre à 15€ par abonnement

- À partir de 5 abonnements, profitez d'une offre à 10€ par abonnement

Plus d'informations sur www.fep.asso.fr ou à communication@fep.asso.fr ou par téléphone, au : 01 48 74 53 84

© Istockphoto.com / Stadtratte

Une nouvelle loi asile et immigration, pour quoi faire ?

Présentée fin février par le gouvernement, la loi pour « une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » mécontente de nombreux acteurs de la solidarité.

Cette loi a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 1er août et promulguée le 10 septembre dernier. Elle mécontente beaucoup de gens, certains la trouvant laxiste et beaucoup d'autres en revanche inutile et liberticide. Pour l'analyse précise de ce texte, impossible à faire ici, on se reportera aux documents excellents publiés par des associations comme La Cimade ou le Gisti. Mais à quoi sert donc ce nouveau texte ?

Comme le rappelle le Conseil d'État dans son avis du 21 février 2018, ce projet de loi est le dix-septième texte important sur le sujet depuis 1980. Le Conseil souligne aussi la nécessité, « compte tenu des tensions et des passions qui traversent le pays » à ce sujet, « d'une approche documentée fondée sur un appareil statistique complet (…) afin d'entreprendre la nécessaire pédagogie » qui doit accompagner toute décision dans ce domaine. On en est loin, très loin !

Deux postulats erronés

Le Défenseur des droits soulignait, lui, quelques semaines après, que le projet reposait sur deux postulats erronés. Le premier, la France et plus largement l'Europe feraient face en matière d'immigration à une situation de crise, le second en distinguant les « vrais » demandeurs d'asile dignes d'intérêt et les migrants dits « économiques » qui n'auraient aucune raison de quitter leur pays pour l'Europe et la France en particulier. Ces remarques, comme celles du Conseil d'État, n'ont été que peu entendues.

En dehors de rares mesures protectrices, la loi aggrave l'arsenal déjà fourni de mesures pour empêcher l'entrée sur le territoire, en faciliter l'expulsion et y empêcher un retour, ce qui, comme le dit La Cimade, est une grave « chute de droits » pour toute personne migrante.

> *C'est une grave « chute de droits » pour toute personne migrante.*

Ainsi, par exemple, si le raccourcissement des délais de traitement des dossiers est un objectif louable, la solution retenue consiste à réduire les délais de recours, à multiplier les procédures accélérées et à utiliser plus fréquemment la visioconférence dans des procédures judiciaires.

Ce qui est nécessaire et qui ne relève pas de la loi, c'est par exemple le renforcement des équipes de fonctionnaires dans les services des préfectures accueillant les étrangers. Cette loi crée aussi des particularités sur le territoire français, telle la nouvelle règle selon laquelle les enfants nés à Mayotte de parents sans titre de séjour, depuis au moins trois mois, ne pourront acquérir la nationalité française.

Rien pour les sans-papiers qui travaillent

Mais cette loi ne prévoit rien pour régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent. Leur régularisation n'est en effet envisageable, au prix de conditions irréalistes, que dans le cadre d'une circulaire datant de novembre 2012, rédigée d'ailleurs pour répondre à une situation différente. Malgré la condamnation de la France, six fois au moins, par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour avoir enfermé et maintenu des enfants en rétention, rien n'interdit une telle pratique ouverte par la loi de mars 2016.

Enfin, le 6 juillet dernier, le Conseil constitutionnel a confirmé le principe à valeur constitutionnelle de la fraternité dont il découle, celui de « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ». La loi fait pourtant persister le délit de solidarité...

Oui, cette nouvelle loi est inutile et ne permet pas d'aborder avec sérénité l'un des défis majeurs de notre pays dans les prochaines années. ■

Henry Masson,
Bénévole à La Cimade

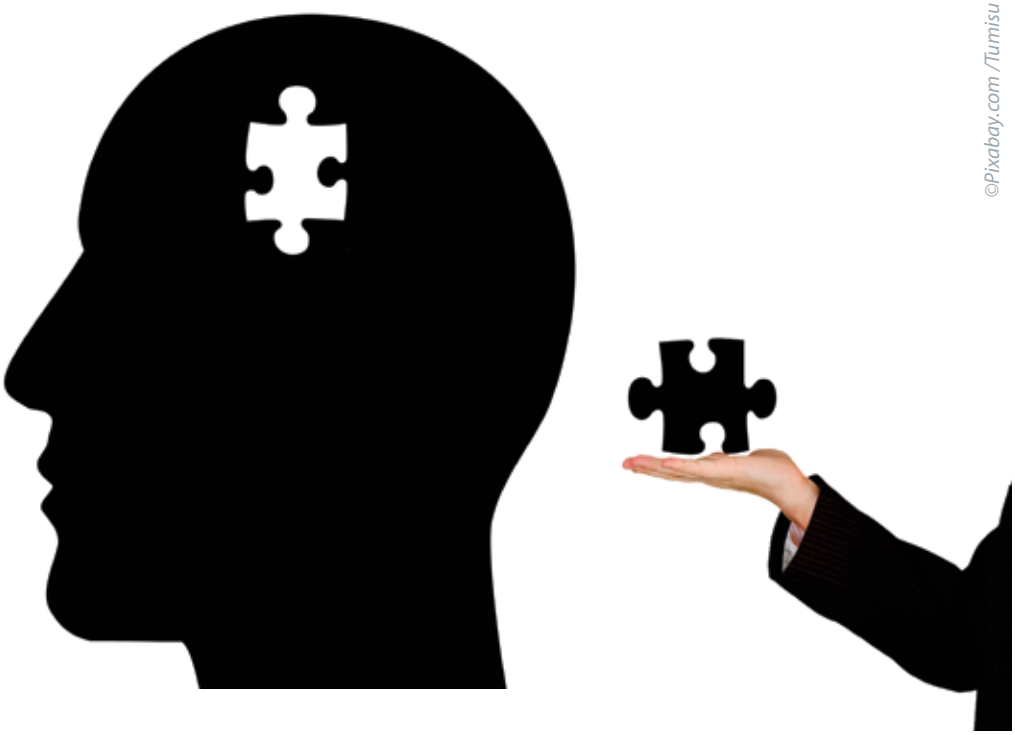

©Pixabay.com /Tumisu

Quand les usagers de la psychiatrie deviennent médiateurs

Le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) de Gaia 17 a été retenu par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pour faire partie de l'expérimentation « Médiateurs de santé-pairs ».

Le programme pilote « Médiateur de santé-pairs », porté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et financé la première année par l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, vise à former et à embaucher, dans des établissements de santé mentale, des personnes ayant (eu) des troubles psychiques, désormais rétablies ou en voie de rétablissement. L'insertion des médiateurs de santé-pairs dans les établissements et services en santé mentale a pour objectif d'améliorer le recours aux soins et la qualité de la prise en charge des usagers.

Le médiateur est payé pour partager son savoir et son expérience. Ce programme est un projet innovant en France qui s'inspire des expériences étrangères d'intégration d'anciens usagers de la psychiatrie dans des équipes de soin en santé mentale.

Cette expérimentation est le fruit d'un partenariat entre l'ARS, le centre collaborateur de l'OMS, l'Université Paris XIII et Gaia. Elle s'inscrit aussi pour Gaia dans le prolongement d'un travail commencé il y a trois ans avec l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques autour des notions de rétablissement, d'*empowerment* (autonomisation) et d'inclusion sociale. Ce travail comprend la réalisation de formations pour les professionnels, de rencontres d'un pair aidant canadien et de l'organisation de deux colloques sur le thème « À la recherche de l'espoir en psychiatrie ».

> *« L'insertion des médiateurs a pour objectif d'améliorer le recours aux soins et la qualité de la prise en charge des usagers. »*

Redonner une capacité d'agir

Ainsi, nous avons été amenés à échanger autour des pratiques et de nos valeurs avec Luc Vigneault, pair aidant en poste à l'Institut de santé mentale de Québec, et Charles Bonsack, médecin chef au département du centre hospitalier universitaire vaudois en Suisse. Ces échanges ont été très appréciés par l'équipe du Samsah, ce qui nous a permis aussi de réfléchir à la fonction de pair aidant à Gaia 17 sur les différents services. Les colloques nous ont familiarisés avec les concepts d'*empowerment* et de rétablissement.

Il s'agit de redonner à l'autre (la personne en situation de handicap psychique) une capacité à agir, à décider pour lui-même, ce que nous souhaitons insuffler aux personnes lors de nos accompagnements.

En 2017, nous avons envoyé les salariés du Samsah et du Foyer à une formation avec Tim Greacen et Emmanuelle Jouet, spécialistes de ces notions. Nous avons informé tous les psychiatres hospitaliers et libéraux de cette opportunité pour certains de leurs patients qui avaient ce désir et le niveau attendu pour s'engager dans ce super projet. Nous avons reçu une douzaine de contacts.

Notre recrutement d'un étudiant médiateur de santé-pair est effectif depuis le 4 janvier 2018. Il dispose d'un master Sciences de l'éducation et d'un diplôme d'ingénierie en technologie de l'information et de la communication.

Ses compétences sur les apprentissages, l'informatique, la photo et la vidéo nous ont fortement intéressés lors du recrutement par l'originalité et sa capacité à imaginer des approches qui tiennent compte du sujet et de son rapport dans la réalité ou son environnement. Il interviendra lors d'ateliers collectifs et à certains moments seul avec les personnes. ■

Corinne Menadier,
Directrice adjointe de GAIA 17, fondation des Diaconesses de Reuilly

© DR

Un accueil œcuménique

L'Entraide protestante de Livron et le Secours catholique de Loriol, dans la Drôme, travaillent ensemble pour créer du lien social et venir en aide à toute personne qui en a besoin.

Début octobre, la première rencontre-partage s'est déroulée dans une ambiance conviviale où les personnes présentes ont pu faire connaissance et échanger sur leurs besoins et leurs attentes.

« Notre projet a pour but de faire vivre la solidarité et le lien social et de faire germer des idées pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes accueillies », explique Marc Terrasse, le président de l'Entraide protestante de Livron.

Les protestants et les catholiques ont souhaité travailler ensemble pour ce projet citoyen. D'un côté, l'Entraide avait dû arrêter la collecte et la distribution de meubles aux plus démunis suite à la fermeture du centre d'hébergement social avec lequel elle travaillait. De l'autre, le Secours catholique organisait des cafés-rencontres à Loriol et dans les communes environnantes mais pas à Livron et cherchait à s'y implanter.

Tous les deux souhaitaient développer une activité d'accueil et d'aide des personnes qui en ont besoin, en plus de ce qui existait déjà, sentant que la demande serait là. « Tous les ans, nous organisons des journées de l'entraide : trois jours pour se rencontrer et discuter. Ces journées rassemblent de nombreuses personnes », selon Marc Terrasse. L'Entraide a aussi une activité de prêt de petites sommes pour le week-end lorsque les structures sont fermées et que les familles ont besoin de faire leurs courses.

Un foyer d'accueil médicalisé créé

En plus d'une quinzaine de bénévoles, des maires, des responsables associatifs et des travailleurs sociaux, ont également participé à l'élaboration du projet qui vise un public divers : trois familles yézidis réfugiées, qui habitent à Livron, intéressées par ces rencontres-partages, ainsi que des personnes âgées qui ne se retrouvent pas dans les activités proposées par ailleurs. « Nous nous adressons à tout le monde et nous voulons créer un lieu familial où les gens se retrouvent en petit comité pour jouer, parler, faire des activités, aussi avec leurs enfants », détaille Marc Terrasse. « Si le besoin s'en ressent, nous pourrons aiguiller les personnes vers des services de la mairie, des psychologues, des prêtres et des pasteurs, des travailleurs sociaux... »

> *« Nous nous adressons à tout le monde et nous voulons créer un lieu familial. »*

Pour accompagner au mieux les personnes, sept bénévoles vont entreprendre un stage de formation à l'accueil et à l'écoute.

Pour le moment, les rencontres-partages sont organisées tous les deuxièmes mardis de chaque mois de 14h à 16h30 au centre Enjalbert, un lieu appartenant à l'Epudf.

« Nous disposons d'un grand jardin, il y a donc des choses encore à inventer », conclut Marc Terrasse. ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

© DR

À Nîmes, l'accueil des migrants est spontané et naturel

L'Église protestante unie de Nîmes porte l'engagement de l'accueil de l'étranger. Elle l'affirme comme une priorité qui se concrétise dans l'une de ses quatre paroisses. Une partie des locaux de la Fraternité de Nîmes est ainsi destinée à héberger et à accompagner des personnes migrantes.

« Dans la Bible, l'appel à accueillir l'étranger est vraiment au cœur du message. C'est comme un fil rouge, ça revient éternellement », explique la pasteure Iris Reuter qui y consacre une partie de son activité. « L'évangile, c'est un décentrement par rapport à l'autre.

L'autre par excellence, c'est l'étranger. Donc, c'est l'autre avec le parcours qu'il a, avec les barrières culturelles, l'impossibilité de communiquer, que nous devons accueillir et accompagner. » Cet engagement est né en 2008 par un accueil spontané de migrants.

Venus avec le « train de la honte » du centre de rétention administratif à Vincennes, une centaine de migrants ont été transférés au centre de rétention administratif de Nîmes puis remis en liberté dans cette même ville. De cet accueil en nombre est né l'engagement, dans la durée, pour un petit groupe de migrants.

> *L'accueil et l'accompagnement perdurent parce que c'est une des dominantes de l'Église.*

Actuellement, cinq jeunes exilés partagent l'un des deux chalets qui se trouvent dans le jardin. Une maman et son fils occupent l'autre. Des personnes exilées sans hébergement sont ponctuellement accueillies pour une nuitée. Un lit de camp leur est dressé dans le temple.

Des réussites

Ces personnes sont accompagnées en collaboration avec des associations partenaires dans leurs démarches juridiques et administratives, dans la recherche de formation mais aussi dans leur vie quotidienne pour l'accès à l'aide alimentaire, aux soins, au vestiaire.

Elles peuvent également participer aux cours de FLE (français langue étrangère), aux ateliers cuisine ou théâtre qui se déroulent sur place. Des temps festifs permettent à tous de partager des moments de convivialité.

C'est l'occasion aussi de fêter la réussite des jeunes hébergés. L'été dernier, c'était l'obtention du CAP maçonnerie pour l'un d'eux.
La mission d'accueil de l'étranger repose sur la participation des bénévoles issus ou non de la paroisse. « Le noyau dur est composé du pasteur et de plusieurs bénévoles. Il assure la prise en charge et l'accompagnement des personnes hébergées à la Fraternité », explique Charles George, un des bénévoles. « Certaines activités ont été initiées par les bénévoles, mais le travail en réseau, avec le recours aux compétences de chacun, est tout aussi indispensable pour accueillir et accompagner les étrangers. »

Unanimité du conseil presbytéral

« L'Église protestante de Nîmes affirme et soutient notre mission d'accueil », explique Iris Reuter. « Et alors que politiquement, tous les gens ne sont pas forcément favorables à cette mission, la plupart des décisions la concernant sont prises et votées à l'unanimité par le conseil presbytéral ! Certains paroissiens se sont distanciés et sont partis. Mais c'est un peu le prix de l'engagement », poursuit-elle. « L'Église mobilise énormément de bénévoles pour des concerts et d'autres activités dont les revenus nous sont attribués. Ce faisant, les choristes et les paroissiens contribuent au soutien de l'accueil des migrants. » D'après elle, « l'accueil et l'accompagnement perdurent parce que c'est une des dominantes de l'Église. »

Charles George conclut : « La découverte de parcours de vie, l'évolution des jeunes accompagnés, leur force de vie, leur résistance, leur volonté de réussir, leur réussite bousculent notre quotidien. Ils nous apportent beaucoup de plaisir, de surprises et de force. » ■

Florence Daussant-Perrard,
Présidente du DIAFRAT de Paris

Pixabay.com / Robert Cheaib

Graine de sel

Trop vieux, trop jeune…

De la mythologie avec des personnages aux âges démesurés aux destins singuliers se rapprochant davantage de notre humanité, la Bible relate les aléas de la vie des hommes et des femmes dus à leur âge.

Certains personnages bibliques ont une longévité tout à fait exceptionnelle. Dans le livre de la Genèse, on trouve la généalogie des ancêtres d'Adam à Noé. Adam a 130 ans quand il enfante un fils « à son image et à sa ressemblance » qu'il appelle Seth. Adam vécut 800 ans après la naissance de Seth. Seth vécut jusqu'à 912 ans. Noé, qui construisit l'arche pour échapper au déluge divin, vécut 500 ans. Au sortir du déluge, les enfants de Noé, Sem, Cham et Japhet, vont eux-mêmes avoir une descendance et vont repeupler la Terre. Sem engendra ses enfants à l'âge de 100 ans et vécut encore 500 ans.

La Bible garde la trace des vieux mythes de l'humanité pour qui les ancêtres étaient des personnages au destin insolite, sorte de géants mi-dieux, mi-hommes comme on en trouve dans la mythologie mésopotamienne.

À partir d'Abraham en Genèse 12, les chiffres deviennent plus « normaux » et Abraham meurt à 175 ans « dans une heureuse vieillesse, âgé et rassasié ». Son fils Isaac vécut jusqu'à 180 ans et mourut aussi « rassasié de jours ».

Dans une liste des ancêtres allant de Sem jusqu'à Abraham, la Bible glisse furtivement, alors que jusque-là les mères n'étaient pas mentionnées, que Sarah, la femme d'Abraham, était stérile (Genèse 11,29). Par cette mention presque incongrue dans cette liste d'ancêtres titanesques, la Bible aborde une question bien humaine de maternité. À partir du chapitre 12 de la Genèse, le récit biblique quitte un peu les rives de la mythologie pour s'intéresser aux destins singuliers d'humains qui seront à l'origine du peuple de Dieu.

> *« La Bible est l'histoire d'un peuple et la puissance d'un peuple ne peut exister sans le nombre. »*

Des histoires de maternité et de stérilité

Nous ne sommes pas dans l'histoire, au sens où on l'entend aujourd'hui, mais dans cette maternité apparemment impossible, se dessine la relation entre Dieu et l'Homme.

Des messagers annonceront à Abraham et à Sarah « déjà avancés en âge » qu'ils auront un enfant. Isaac naît alors qu'Abraham a 100 ans. La Bible est l'histoire d'un peuple et la puissance d'un peuple ne peut exister sans le nombre, d'où les histoires parfois complexes de maternité et de stérilité où Dieu intervient pour contrer les aléas humains. La révélation divine n'est pas reçue passivement par l'Homme, mais elle touche les entrailles d'une humanité qui cherche à comprendre où sont les promesses de Dieu.

À l'autre bout de l'histoire, il y a un autre vieux couple à qui l'on annoncera une grossesse. C'est Élizabeth et Zacharie dans l'évangile de Luc au chapitre 1 : « Ils n'avaient pas d'enfants, parce qu'Élizabeth était stérile, et ils étaient l'un et l'autre avancés en âge ». Dieu exauce la prière de Zacharie et Élizabeth donnera naissance à Jean qu'on nommera le Baptiste. Cette autre naissance miraculeuse conclut un cycle et en ouvre un autre. Jean Baptiste annoncera Jésus qui, lui, naîtra d'une femme trop jeune, Marie. Le terme grec que l'on traduit par « vierge » pourrait très bien se traduire par « jeune fille », c'est-à-dire quelqu'un qui ne peut pas encore avoir d'enfant. Jusque-là, ce sont des couples constitués qui supplient Dieu d'avoir un enfant, ici c'est une femme, à peine fiancée et qui n'a rien demandé, qui reçoit la visite d'un ange qui lui annonce qu'elle aura un fils.

Du trop vieux au trop jeune, la Bible construit l'histoire de l'Homme à travers sa finitude charnelle mais aussi son inachèvement. ■

Brice Deymié,
aumônier national des prisons

© © istockphoto.com / diego servo

Dossier

Personnes âgées : peut-on concilier dépendance et choix ?

Notre regard sur les personnes âgées en dit long sur notre rapport à la performance, au temps et à la mort. Serait-on en train d'ériger une utopie de l'autonomie à tout prix ? Quel est ce regard chez nos voisins africains ?

Marqués par le sceau du devenir, les êtres passent de la jeunesse à la vieillesse, de la vieillesse à la mort. Si ces transformations paraissent, de prime abord, naturelles, l'Homme n'a eu de cesse de se poser la question de leur sens. En effet, la question de la transformation du corps, dans un contexte de célébration de l'autonomie, renvoie à la perte de sa jouissance, une transformation sur laquelle il n'aurait que peu de prise.

Autrement dit, notre rapport à l'âge avancé, corrélé aux facteurs physiques ou psychiques, semble tributaire de notre regard sur nous-mêmes et sur le monde. La pensée négro-africaine et la pensée occidentale sont en apparence divergentes mais somme toute complémentaires dans ce processus.

Identité de la personne âgée

Couvrant un spectre de définitions réelles ou symboliques, la personne âgée renvoie à une notion de vieillesse pouvant subir une certaine négativité ou jouir d'une certaine sympathie, voire d'un certain honneur.

En Afrique noire, cette catégorie de la société ne peut se laisser appréhender en dehors de la représentation des humains d'eux-mêmes, quant à leur provenance, à leur trajectoire et à leur finalité. Les humains sont situés dans un jeu de forces qui les alimentent, comme des potentialités mises en mouvement, alors même que ces forces proviennent du cosmos. L'unité de la personne humaine « n'est pas coupée du monde naturel qui l'entoure et entretient avec lui des relations de dépendance et d'équilibre. »[1] Cette détermination demeure jusqu'à la perte de visibilité des êtres par la mort, par exemple. Elle n'est pas soumise à la tentation de la fuite du regard, de la peur de la défaillance qui est à distinguer de la déchéance.

Dans l'environnement occidental, notre rapport à la vieillesse est souvent sujet à son refus, se traduisant par la peur, la méfiance, voire une certaine défiance. Il produit aussi un complexe de la performance naturelle, lové dans les tentations de transhumanisme et des utopies de renaissance. L'Homme occidental tente de défier la fatalité

1 Amadou Hamapté BA, *Aspects de la civilisation africaine*, Présence africaine, Paris, 1972, p. 191.

d'un processus vers la mort qui se veut pourtant naturel, sans supprimer l'idée, parfois angoissante, qu'il se fait du vieillissement.

Prise en charge et isolement

La prise en charge de la personne âgée renvoie à l'idée selon laquelle elle est l'objet d'une certaine attention de la part des autres générations au sein de toute société. Elle semble indiquer une responsabilité collective qui engage les moins anciens vers les plus anciens. Elle présuppose l'épuisement des énergies naturelles ou l'existence d'occurrences pathologiques induisant une dépendance.

Dans l'environnement occidental, cette prise en charge, institutionnalisée, tente d'apporter des réponses propres aux transformations survenant au sein de la société, modifiant plus ou moins profondément les rapports familiaux. Si l'espace négro-africain n'est pas exempt de ces transformations, il reste cependant bien marqué par quelques particularités.

En Afrique, la personne humaine vieillissante, en dehors de certains comportements ostracisants (sorcellerie, adultère…), reste majoritairement rattachée à la cellule familiale dont le sens large se trouve souvent réinvesti par les sujets sociaux et non seulement par les descendants.
Comme l'écrit Hubert Deschamps, « pour l'Africain, l'isolement est inconcevable. Sa force vitale est en relation constante avec celle des ancêtres et des membres du groupe. La calamité consiste à en être retranché et réduit ainsi à une existence déficiente, sans protection, vouée au néant. »[2] Or l'isolement est, souvent, le lot des personnes âgées dans les espaces occidentaux. En outre, l'indigence d'espaces collectifs et l'idée que l'on se fait de la personne âgée, comme « la mère de » ou « le père de » - question de filiation - renforce le rattachement à la famille, à la lignée. Ce qui n'encourage pas l'émergence d'une volonté politique et la prise de conscience par les pouvoirs publics pour organiser, de manière systémique, une telle prise en charge.

> *« La personne âgée renvoie à une notion de vieillesse pouvant subir une certaine négativité ou jouir d'une certaine sympathie, voire d'un certain honneur. »*

En Occident, où la part de la population âgée semble plus importante, les structures familiales ont subi d'importants changements. La « mère de » ou « le père de » semblent sortir de l'intime, dès lors qu'est posée la question de la prise en charge sous sa forme publique. Devrions-nous y voir notre propre « dépossession » de « nos anciens » ?

Une dette intergénérationnelle

Un sentiment de dette intergénérationnelle demeure au cœur des rapports au sein des sociétés négro-africaines. Il s'articule autour de l'idée selon laquelle les anciens restent toujours utiles à tous, à travers des rôles réels ou symboliques. Ils demeurent essentiels à la conservation de l'espace social ; ce qui redéfinit leur appartenance et confère un contenu singulier à « leur prise en charge », comprise certes à la fois comme charge ou fardeau, mais aussi comme le fait d'être chargé de quelque chose par quelqu'un. Ce faisant, l'existence charge les plus jeunes des anciens, les rend responsables à leur égard. Le « contrat intergénérationnel » est primordial. Cette perception traditionnelle pourrait être complétée par la prise en charge par l'État moderne sans porter préjudice à un tel impératif traditionnel. Ce n'est donc pas sans raison que la longévité peut être considérée comme ce temps de repos marqué par la reconnaissance et une certaine bienveillance envers « les vieux et les vieilles ».

La prise en charge en Occident constitue un véritable processus dont la finalité consiste à éviter d'oublier ou d'abandonner les personnes âgées en se prémunissant de dispositions collectives et réglementaires. En effet, la perception qui semble y prédominer renvoie à l'idée de poids, aussi bien pour les siens que pour la communauté nationale, en raison souvent d'une charge financière importante induite. Il y a lieu de repenser nos solidarités actuelles. Dans tous les cas, avec l'émergence de la vieillesse se pose la question d'une longévité « utile » ou « nuisible », d'une longévité portant son propre sens, comme un bien en soi, sans contrepartie d'aucune sorte.

Transcendance et transmission

Dès lors que nous sommes en présence de personnes âgées, nous pouvons les concevoir comme dépositaires d'une certaine expérience, d'une certaine sagesse. La vieillesse qu'elles portent peut être comparée à la décade lunaire dont la partie non visible n'empêche pas celle visible de se laisser apercevoir et d'éclairer le reste des espaces de vie.
La vieillesse constitue la dernière étape visible et l'avant-dernière sur le plan existentiel. Elle n'est pas ce qui prépare la fin au sens d'une finitude matérielle, mais ce qui prépare à l'achèvement des êtres. Aussi doit-on en prendre grand soin afin d'en assurer la pleine réalisation.

La préparation à l'accomplissement de chacun débute dans cette étape de la vieillesse. La vieillesse préparerait à la transcendance. Elle requiert l'attention de la personne elle-même, mais aussi de tous ceux qui l'entourent. Elle comprend, entre autres, la prise de conscience de l'exigence de la transmission aux jeunes générations des leçons de l'existence. Elle n'est pas seulement une préoccupation de soi.

Peut-être devrions-nous concevoir une manière d'être ensemble dans le monde, puisque la vie est unité, sans distinction des âges des humains qui la matérialisent. Et comme toute chose a une partie visible et cachée, peut-être la part invisible des personnes âgées constitue-t-elle ce qui doit encore alimenter les générations qui leur survivent. ■

Didier Ouedraogo,
Enseignant en philosophie,
département de recherche éthique,
Université Paris-Saclay

2 Hubert Deschamps, cité par Pierre Verger dans « Notion de personne et lignée familiale chez les Yoruba », *La notion de personne en Afrique Noire*, L'Harmattan, Paris, 1973, pp. 61-71.

La mise sous tutelle protège les adultes vulnérables

La société regarde bien souvent les adultes mis sous tutelle comme des personnes qui ne peuvent plus décider, alors que dans la mesure du possible, leur choix est préservé. C'est ce qu'explique Mélanie Joly de l'Association tutélaire de la fédération protestante des œuvres. L'ATFPO est mandataire judiciaire à la protection des majeurs auprès des instances de Paris, des Yvelines et du Val-de-Marne.

Le mandataire judiciaire intervient auprès de personnes placées sous mesure de protection juridique par un juge des tutelles du fait d'une altération momentanée ou durable de leurs facultés mentales ou corporelles. Le juge prend sa décision au regard des éléments concrets portés à sa connaissance et du certificat médical rédigé par un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République. Il est saisi par la personne elle-même, sa famille, une personne ayant des liens étroits et stables (concubin, PACS…) ou par le procureur de la République, lui-même étant saisi par des professionnels de l'aide sociale.

Lorsqu'il prononce une mesure de protection juridique, le juge des tutelles va chercher à désigner en priorité un membre de la famille pour tenir le rôle de tuteur. Si aucun membre de la famille ne peut être désigné parce qu'il n'y a personne ou bien à cause de problèmes d'absence, de conflit ou de maltraitance, il désigne un professionnel : un mandataire judiciaire à la protection des majeurs inscrit sur une liste départementale établie par le Préfet.

> *“Le terme tutelle est un terme générique qui représente à tort toutes les mesures de protection.”*

La tutelle, un terme confus

L'ATFPO compte six antennes, chacune ayant la charge de suivre 250 à 350 personnes majeures protégées. Mélanie Joly, mandataire judiciaire de la protection des majeurs, est responsable d'antenne référente. « Le terme tutelle est un terme générique qui représente à tort toutes les mesures de protection. » La mise sous sauvegarde de justice, sous curatelle ou sous tutelle sont décidées en fonction des facultés mentales et corporelles des personnes. « La tutelle ne fait pas partie des mesures de protection majoritaires, contrairement à la curatelle », précise Mélanie Joly.

Si la confusion existe dans la société, le terme revêt bien souvent un sens

flou dans l'esprit des professionnels de l'aide sociale et de la santé. « La plupart des professionnels qui entendent « tutelle » pensent que les tuteurs doivent décider de tout, sans consulter la personne. Très souvent, les médecins nous appellent pour nous demander notre consentement sans avoir demandé à la personne avant. Nous devons recadrer et expliquer que la personne décide pour elle-même tant qu'elle le peut. Nous sommes aussi souvent confrontés à de fortes pressions des familles et des bailleurs, pour réaliser telle ou telle démarche alors que la personne s'y oppose, notamment pour des entrées en Ehpad. »

Agir en son compte pour protéger

La mise sous tutelle est décidée, non pas pour priver une personne de ses droits mais lorsqu'elle devient vulnérable et que ses choix et sa volonté ne sont plus toujours librement et clairement élaborés. « Il peut devenir essentiel de saisir le juge des tutelles pour la protéger dans ses biens et sa personne. On agira alors en son nom et pour son compte », explique Mélanie Joly.

Au regard des personnes sous tutelle, le mandataire peut parfois être vu comme « un sauveur ». « Mais parfois aussi, nous sommes les « voleurs ». Il arrive aussi que nous ne soyons pas identifiés du tout car la personne a de trop gros problèmes de santé ou que nous soyons identifiés comme « service social », analyse Mélanie Joly. « Souvent, les personnes sont soulagées car elles n'arrivent plus à suivre au niveau des papiers, des factures, et cela crée beaucoup d'anxiété. Elles se sentent aussi protégées d'éventuels abus de faiblesse. »
Le mandataire agit en prenant en compte, dans la mesure du possible, l'environnement de la personne, son mode de vie et ses choix, dans le respect des liens qu'elle a pu établir. Il doit également rendre compte de son action à la personne elle-même et au juge. « Au quotidien, cela veut dire percevoir les ressources, payer les factures, gérer les démarches administratives, gérer les comptes bancaires, coordonner les différentes interventions qui peuvent se mettre en place autour d'une personne », détaille la mandataire judiciaire.

Un suivi différent selon les personnes

Chaque suivi est différent selon la personne à protéger, sa situation, son environnement, sa santé. « Par exemple, nous pouvons être amenés à organiser le passage d'auxiliaires de vie, de médecins, de kinésithérapeutes, de portage de repas, d'infirmières à domicile…Tout ce qui a trait à la dépendance et qui permet de maintenir la personne chez elle le plus longtemps possible », souligne Mélanie Joly. « Cela peut aussi vouloir dire intervenir pour des actes plus importants : une autorisation d'opérer, une entrée en établissement, la vente d'un bien immobilier, une succession, un surendettement, une vente de véhicule, etc. »

> *« La personne sous tutelle garde la liberté de choisir pour elle-même. Le mandataire doit être garant de cette liberté. »*

Il existe cependant des garde-fous qui existent pour éviter d'éventuels abus des tuteurs, notamment par le contrôle des juges et celui de la Direction départementale de la cohésion sociale qui finance la mesure de tutelle. « Lorsque l'acte est important, le juge des tutelles doit l'autoriser. Les familles peuvent, si elles justifient d'un intérêt légitime, demander au juge l'autorisation d'avoir accès aux comptes. Les professionnels entourant les personnes âgées peuvent faire un signalement au juge lorsqu'elles constatent qu'un service mandataire dysfonctionne », explique Mélanie Joly. « Il n'est pas rare que nous ayons à répondre de nos actes directement au juge, suites à des courriers de voisins, de banques, de bailleurs, de médecins. » Enfin, évidemment, la personne elle-même peut faire des réclamations.

La mise sous tutelle, un dernier recours

La loi veut que la mesure soit proportionnée, subsidiaire et nécessaire. « Dans la mesure du possible, il faut privilégier tous les autres modes d'organisation. Néanmoins, lorsqu'il y a des actes juridiques ou patrimoniaux importants, les professionnels demandent l'intervention de tuteur pour valider le consentement de la personne vulnérable. Pour sécuriser juridiquement l'acte et pour qu'il ne soit pas remis en question sur un problème de consentement non éclairé », explique Mélanie Joly.

Il est donc possible de placer une personne sous tutelle contre son gré. « Il s'agit d'une décision judiciaire prise en considération de l'état de santé et d'une grande vulnérabilité. L'audition de la personne est obligatoire cependant, elle peut s'exprimer », précise Mélanie Joly.

La mise sous tutelle n'est cependant pas un statut définitif. À l'issue de la durée énoncée dans le jugement, la mesure est levée ou renouvelée. Si le délai expire et que la situation n'est pas revue par le juge, la mesure prend fin d'office. « À tout moment pendant ce délai, la personne protégée peut demander à ce que sa situation soit revue par le juge. Il reste son interlocuteur pendant tout le temps de la mesure de protection. Le juge peut interroger et convoquer si nécessaire », explique la responsable d'antenne de l'ATFPO.

La personne sous tutelle garde la liberté de choisir pour elle-même. Le mandataire doit être garant de cette liberté. La personne reste l'interlocuteur privilégié et elle peut manifester ses choix auprès du mandataire mais aussi de toute personne de son entourage. Tous les professionnels dans le champ de la dépendance sont garants du respect de la personne et de ses choix. « Au quotidien, la personne sous tutelle peut « oublier » la mesure si tout est bien organisé », selon Mélanie Joly. ■

Fabienne Delaunoy,
Journaliste

© Pixabay.com / geralt

« La dignité est atteinte »

Marc Rouzeau, diacre, bénévole accompagnant les personnes âgées dans les Ehpad et dans les hôpitaux en Seine-Saint-Denis, témoigne des dysfonctionnements et propose des pistes.

Dans les Ehpad, on enlève généralement aux personnes âgées le peu d'autonomie qu'il leur restait. Le personnel est, par exemple, obligé de mettre des protections urinaires aux personnes qui, jusque-là, n'étaient pas incontinentes parce qu'il n'a pas le temps de les accompagner aux toilettes. Des habitudes sont prises qui deviennent des gestes intégrant une norme. Il n'est pas rare que le personnel donne des surnoms qui se veulent affectueux ou qu'il entre dans la chambre d'un résidant sans frapper.

Ces habitudes sont révélatrices d'un manque de respect. On fait fi de l'histoire de ces hommes et de ces femmes en les mettant au même niveau que des enfants d'école maternelle. À travers ces gestes du quotidien, la dignité des personnes âgées est atteinte. C'est de la maltraitance non volontaire, due au rythme qu'on impose au personnel.

> *« On fait fi de l'histoire de ces hommes et de ces femmes en les mettant au même niveau que des enfants d'école maternelle. »*

On ne prépare pas non plus à l'accueil à l'Ehpad. Souvent, les personnes qui entrent dans ces structures le font contre leur gré ; elles souhaiteraient plutôt rester chez elles.
Parfois, il se produit une rupture totale entre le domicile et l'Ehpad. Il faudrait accompagner davantage les aidants et les familles. On pourrait développer des lieux d'écoute et de médiation. On ne fait pas assez cas de la vie des gens. J'ai vu des familles en désaccord et en souffrance. J'en ai aussi vues qui étaient complexées par la vente de la maison familiale pour payer la résidence.

Un manque d'ouverture

Dans les Ehpad, les personnes âgées ne sont pas toujours stimulées. Elles sont invitées à participer à des ateliers mais celles qui ne sont pas dynamiques ne sont pas entraînées. Ces lieux devraient davantage être ouverts sur l'extérieur et pouvoir intégrer plus de bénévoles formés et de groupes d'aidants. De plus, on a construit des Ehpad en général en périphérie des villes ; ce qui fait qu'on coupe les personnes âgées de leur environnement et qu'on les isole de la cité.
Ouvrir les Ehpad sur l'extérieur peut cependant être mal perçu par le personnel parce qu'il pourrait se sentir observé et jugé dans son travail. Le système est aussi trop protocolaire selon moi. En tant que bénévole, je ne peux pas aider, par exemple, une personne à aller aux toilettes, il faut que je prévienne un soignant et le temps que la personne arrive, le résident peut avoir fait pipi sur lui. Mais, avec des objectifs clairement définis, les choses pourraient être acceptées.

Il y a aussi un sérieux problème de manque de moyens humains. Le personnel n'est pas assez nombreux et le *turn over* est important. À l'hôpital, la gériatrie est un service où les gens terminent leur vie et donc pas très optimiste ou valorisant. Là aussi, on pourrait donner des objectifs et ainsi redonner au personnel le goût de faire son métier. ■

Propos recueillis par
Fabienne Delaunoy

Trop jeune, trop vieux : quand ai-je le bon âge ?

Tout dépend...

***À 18 ans**, je ne suis plus soumis à l'autorité parentale : vive la liberté mais attention aux responsabilités !*
***À 35 ans,** je suis vétéran dans mon club de sport : bon, je vais devoir jouer avec les « papys » maintenant…*
***À 45 ans,** je suis* has been *pour certaines entreprises et en plus je coûte bien trop cher !*
***À 60 ans,** je suis Senior + dans les transports en commun et je peux bénéficier de la carte Vermeil : vive les escapades !*
***À 70 ans,** je suis un politique ou un enseignant-chercheur et on me pousse vers la sortie, mais moi, je veux continuer...*

L'interdépendance, au-delà de l'autonomie

L'autonomie est, dans beaucoup de registres, le mot d'ordre de notre société : il faudrait être capable de se débrouiller seul, sans dépendre des autres.

© Pixabay.com / benralexander

L'autonomie est érigée en modèle, notamment pour les personnes âgées, et leur incapacité à y satisfaire participe de leur exclusion, ou au moins de leur déclassement, dans nos cultures occidentales. Parmi les objectifs des Ehpad (au moins affichés) figure en bonne place le maintien de l'autonomie des personnes accueillies, ce qui signifie surtout dans ce contexte leur capacité à assurer seules les tâches élémentaires de la vie quotidienne : manger, se laver, s'habiller…

Étymologiquement, « autonome » signifie « qui est régi par ses propres lois ». Cela peut conduire à bien des compréhensions, plus ou moins riches. Être autonome, c'est par exemple la revendication de l'adolescent qui voudrait ne plus dépendre de ses parents. Plus fondamentalement, pour le philosophe Kant, l'autonomie est la capacité de l'être humain à intérioriser la loi morale qui nous oblige à traiter l'autre comme une fin et non comme un moyen.

Le respect de la dignité

Dans cette compréhension, l'autonomie n'est pas le contraire de la dépendance matérielle que vivent beaucoup de personnes âgées. On peut avoir besoin d'un autre pour les actes du quotidien tout en restant un sujet libre, parce que soumis à la loi fondamentale du respect de l'autre. Cette dépendance est bien sûr lourde à vivre, mais elle est supportable si le soignant respecte la dignité de ceux qu'il aide, s'il montre dans sa façon d'être que, pour lui, l'autre est un sujet qui ne se limite pas à l'aide dont il a besoin. L'autonomie du soignant dépend en fait de sa capacité à reconnaître l'autonomie de l'autre, et réciproquement.

Il faut aller plus loin. La dépendance n'est-elle pas notre réalité à tous, à un moment ou à un autre de notre vie ? Le petit d'homme dépend entièrement de ses parents, bien plus que les bébés animaux, le déficit d'instinct qui cause cette situation étant justement ce qui confère à l'humain une plus grande capacité d'apprentissage. Même adultes en bonne santé, nous dépendons des autres, de leur travail, bien sûr, mais aussi (et peut-être même surtout !) de leur reconnaissance et de leur affection. « Que serais-je sans toi, qui vins à ma rencontre… » chantait le poète Jean Ferrat. Fondamentalement, nous nous recevons des autres, à travers nos groupes d'appartenance comme à travers les relations privilégiées que nous créons.

> *« On peut avoir besoin d'un autre pour les actes du quotidien tout en restant un sujet libre. »*

La réciprocité essentielle

Il faut donc interroger l'idéal d'autonomie ; un idéal factice et un peu orgueilleux, même dans sa compréhension la plus noble, car il ne fait pas place à notre vérité d'êtres humains, capables de donner, certes, mais aussi toujours en besoin de recevoir. « La requête éthique la plus profonde », écrit le philosophe Paul Ricoeur, « est celle de la réciprocité qui institue l'autre comme mon semblable et moi-même comme le semblable de l'autre »[1].

Plus encore que la visée d'autonomie, des institutions protestantes devraient, me semble-t-il, prôner la valeur d'interdépendance, qui nous inscrit dans une grande chaîne de relations dans laquelle chacun peut apporter et recevoir à sa mesure, que ce soit sur le plan matériel, intellectuel ou affectif. Interdépendance qui traduit bien non seulement notre réalité d'êtres humains, mais aussi notre vocation à être en relation les uns avec les autres dans un jeu permanent d'échange.■

Isabelle Grellier,
Professeure de théologie pratique à la faculté de théologie protestante de Strasbourg

1 1 Paul Ricœur, « Approches de la personne », Esprit, 1990/3-4, p. 117.

© DR

Vieillir derrière les barreaux

En France, un détenu sur 10 a plus de 50 ans. Le vieillissement en prison demeure un problème crucial car le suivi des personnes est insuffisant et les conditions d'accueil inadaptées.

Le vieillissement et la santé en prison sont des problèmes majeurs du fait qu'il s'agit d'un lieu anxiogène et délétère. En effet, par l'exiguïté des cellules (9 m²) pour cause de surpopulation en maisons d'arrêt, le corps est soumis à de fortes tensions. Promiscuité, hygiène déficiente, solitude, violence et pathologies du grand âge résument les affres de la prison pour cette population invisible. La proportion de personnes malades au moment de leur incarcération est, à âge égal, largement plus importante que dans la population générale. On estime qu'un écart entre l'âge civil et l'âge physiologique peut aller de 10 à 15 ans de plus.

Ces personnes arrivent en prison avec une santé fragile et une détection tardive d'une maladie grave (cancer, tuberculose…). Le maintien en prison des détenus âgés pose des problèmes éthiques majeurs. La personne dépendante, souvent âgée ou handicapée, est privée d'aide et d'autonomie (environ 340 en France). Il manque cruellement d'auxiliaires de vie pour leur faciliter la vie même si ce service du quotidien existe dans une soixantaine d'établissements.

Simplement une question de dignité humaine…

Alors ne devrait-on pas les accueillir dans des unités plus adaptées ? Beaucoup de détenus âgés ne vont pas en promenade, quelquefois au culte, sinon c'est 24h/24 en cellule, seul ou avec des codétenus qu'il faut supporter (tabac, télévision à toute heure, injures, vol, intimité bafouée…)

La suspension de peine pour raison médicale, prévue par la loi du 4 mars 2002, est appliquée de manière très restrictive. Les professionnels des unités sanitaires font ce qu'ils peuvent pour cette population car il n'y a pas d'accompagnement social, faute d'effectif. Le constat est grave et inquiétant. En amont, la détection des maladies est insuffisante par manque de moyens humains et financiers. L'extrême isolement des personnes détenues est une source de troubles psychosomatiques. Une vulnérabilité immense face à laquelle les surveillants sont en situation d'impuissance.

> *« Je veux bien que le médecin me pique pour rejoindre mon épouse au cimetière. »*

Cette situation alarmante n'intéresse pas la majorité des hommes politiques soucieux du vote de leurs électeurs ni les citoyens français plongés dans la crise.

Des bénévoles formés

Les bénévoles d'accompagnement formés et encadrés constituent une soupape aux souffrances corporelles et psychiques subies par ces personnes extrêmement vulnérables dont certaines en état de mort sociale.

« Je veux bien que le médecin me pique pour rejoindre mon épouse au cimetière », m'a dit un jour un monsieur de 80 ans.

Les Petits frères des pauvres est une association reconnue par l'administration pénitentiaire. Les bénévoles ont une formation initiale après deux entretiens pour discerner leurs motivations, leur travail sur la mort et les deuils qui ont pu les affecter. Des groupes de parole animés par une psychologue sont obligatoires une fois par mois.

Les malades ont un besoin élevé de se livrer sans témoin car ils sont habités par un mal-être profond. Nous leur permettons de lâcher des mots sur leurs maux, de déposer des morceaux de vie. Ils nous confient que cela leur fait beaucoup de bien. ■

Philippe Le Pelley Fonteny,
Bénévole d'accompagnement aux Petits frères des pauvres

© DR

3 Questions à François CORDONNIER

Le docteur François Cordonnier dirige l'unité médicale de la maison centrale de Poissy dans les Yvelines (prison pour des peines de longue durée) où sont détenues 230 personnes.

Existe-t-il un traitement particulier des personnes âgées en milieu carcéral ?

François Cordonnier : *Il faut d'abord regarder les données concernant ces personnes. Une étude montre la hausse du nombre de personnes âgées d'au moins 60 ans incarcérées dans les structures pénitentiaires en France. En 1990, on comptait 449 personnes, soit 1,1 % de la population pénale, en 2004 : 1980, soit 3,3 % et en 2012 : 2565, soit 3,5%. Cela s'explique par l'allongement des peines, le vieillissement de la population générale et la disposition législative de 1994 qui a instauré un délai de prescription en ce qui concerne les crimes et délits sexuels, passé de 10 à 20 ans.*
10 % de la population à la centrale de Poissy a plus de 60 ans, c'est plus que la moyenne nationale (3,8 %) car il y a de longues peines, supérieures à dix ans. Il n'y existe pas d'endroit spécifique ou d'activités particulières dédiées aux personnes âgées. Les détenus vivent chacun dans une cellule et nous n'avons pas de surpopulation. Tous partagent de nombreux moments en commun : travail, sport, culte, activité culturelle, etc. Cependant, même si la population carcérale est importante à Poissy, les détenus âgés sont bien connus et identifiés par les soignants et les surveillants. Chaque professionnel peut donc y prêter une attention particulière car ils sont plus vulnérables et peuvent faire l'objet de maltraitance. Pourtant, l'environnement de vie n'est pas adapté au grand âge par manque d'accessibilité des locaux.

Le vieillissement s'accélère-t-il en prison ?

F.C. : *Il n'existe pas d'études particulières mais nous savons que certaines pathologies, notamment cardio-vasculaires, surviennent un peu plus vite que lorsque les personnes sont en liberté. La prison est un lieu pathogène. L'isolement entre quatre murs multiplie l'intensité d'un symptôme ressenti (douleur, insomnie, angoisse…) et l'enfermement génère de nombreuses décompensations somatiques et/ou psychiques. De plus, de nombreux détenus arrivent déjà en prison avec des pathologies car ils se sont mal soignés auparavant.*

Quelles seraient les améliorations possibles pour la santé de ce public ?

F.C. : *Dans les années 1990, la santé en prison est devenue un enjeu de santé publique avec le développement de la toxicomanie et des pathologies qu'elle propage. Aussi la loi du 18 janvier 1994 a-t-elle permis de rendre les soins dépendants du ministère de la santé et non plus du ministère de la justice avec pour objectif l'amélioration des soins jusqu'à assurer, pour la population pénale, une qualité des soins équivalente à celle dont bénéficie la population générale.*
Cette loi a été suivie en 2012 par la création des unités sanitaires en milieu pénitentiaire qui regroupent toutes les spécialités médicales (psychiatre, infirmier, dentiste, kinésithérapeute, psychologues pharmacien, etc.). À Poissy, les patients ont un accès libre aux soins avec une unité comprenant 38 personnels soignants différents mais avec des temps de présence très variables.

Néanmoins, on gagnerait à avoir davantage d'éducation à la santé et de prévention pour limiter les addictions, comme le tabagisme par exemple, facteur de maladies cardio-vasculaires et pulmonaires qui surviennent de façon plus précoce. L'administration pénitentiaire devrait davantage prendre en considération la spécificité des personnes âgées, en réfléchissant à mettre en place des activités spécifiques et des lieux dédiés dans chaque prison face à la perte d'autonomie et la plus grande vulnérabilité de cette population. Il faut enfin collectivement se poser une question : la prison est-elle un lieu de fin pour sa vie ? ■

Propos recueillis Fabienne Delaunoy,
Journaliste

© pixabay.com/congerdesign

Des alternatives d'habitat

Entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement pour personnes âgées, il existe des initiatives qui reposent sur la citoyenneté et la solidarité.

Garder la maîtrise de ses conditions de vie quand survient le besoin d'aide et les fragilités liées au vieillissement ; faire face à ces fragilités en s'appuyant sur le lien social et la solidarité et pas uniquement sur l'intervention de professionnels ou des proches ; sortir du choix binaire « maintien au domicile », « entrer en établissement », tels sont les enjeux du développement des formes alternatives d'habitat prenant en compte le vieillissement.

Habitat intermédiaire, alternatif, partagé, groupé, adapté, accompagné, intergénérationnel, inclusif… La diversité des dénominations rend compte de la diversité de ces initiatives. Mais elles partagent des fondamentaux qui permettent de les repérer.

Proximité et entraide

Tout d'abord, il s'agit de logement, de domicile, pas d'un établissement. Pour faire face au vieillissement, les habitants choisissent d'y vivre en proximité pour partager des espaces et des services impliquant l'intervention d'accompagnants professionnels. Deux dimensions sont au cœur de ces habitats : la solidarité et la citoyenneté.

La dimension de la solidarité se traduit par l'entraide entre les habitants, l'implication de bénévoles et le partage d'espaces et de services. Il s'agit soit de logements autonomes privatifs regroupés à proximité d'espaces partagés favorisant la convivialité, soit de logements partagés du type colocation, où seules les chambres sont privatives.

> *« La dimension de la citoyenneté rend compte de l'aspiration des personnes à garder la maîtrise de leurs conditions de vie. »*

La proximité des logements facilite le partage de services pour une qualité et une continuité d'accompagnement que chaque habitant ne pourrait pas financer seul. Les services partagés sont de natures diverses, adaptés aux besoins : veille et sécurisation, soutien à l'autonomie et à la convivialité, coordination des intervenants extérieurs ou encore aide aux actes de la vie quotidienne.

La dimension de la citoyenneté rend compte de l'aspiration des personnes à garder la maîtrise de leurs conditions de vie et se traduit dans la notion de participation. Certaines initiatives sont portées par les habitants eux-mêmes. Pour les autres, les porteurs de projets font une place à l'implication des habitants ou de leurs représentants dans la conception et la gestion au quotidien de ces habitats.

Des exemples concrets

Par exemple, dans la maison du Thil à Beauvais, une colocation pour sept personnes ayant la maladie d'Alzheimer, les habitants partagent une équipe d'aide à domicile qui les aide et les accompagne dans la vie quotidienne 24 heures sur 24, en respectant le rythme de chacun. L'ensemble est piloté, en responsabilité partagée, par les proches des habitants et les Petits frères des pauvres.
Les domiciles partagés de l'association parisienne Ayyem Zamen sont aussi des colocations mais l'accompagnement y est beaucoup plus léger. Dans chacun des huit domiciles partagés et portés par l'association, trois migrants âgés, qui étaient en situation de mal logement, sont relogés de façon durable. Ils sont accompagnés par une conseillère en économie sociale et familiale dans l'appropriation du nouveau logement, l'accès et le maintien des droits. Elle propose aussi des temps conviviaux pour favoriser le lien entre les colocataires. Ce dispositif a un caractère préventif de la perte d'autonomie pour des personnes fragilisées par la précarité. Ces nouvelles formes d'habitat se développent souvent en partenariat avec des acteurs associatifs et des collectivités locales. Leur intérêt est reconnu, mais leur cadre juridique n'est pas sécurisé et leur modèle économique dépend de la philanthropie et des subventions pour garantir l'accessibilité aux personnes aux revenus modestes. ■

Hélène Leenhardt,
Étude et recherche en gérontologie sociale

Être acteur dans les conseils de la vie sociale

Suite à la parution du décret du 25 mars 2004, relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation, les résidents des Ehpad sont invités à s'exprimer sur la vie de leur établissement. Exemple à la fondation de l'Armée du salut.

Le conseil de la vie sociale (CVS) a été mis en place dans tous les Ehpad de la fondation de l'Armée du salut en 2004. Pour les quatre structures ouvertes entre 2010 et 2013, les CVS se sont réunis dans l'année d'ouverture. Ces réunions ont lieu trois fois par an. Un représentant de la fondation de l'Armée du salut ainsi que de la Mairie, en général membre du Centre communal d'action sociale de la commune ou du quartier d'implantation, y participent avec une voix consultative.

La participation des résidents est à la fois l'un des axes majeurs de travail et l'une des valeurs-clés de la fondation de l'Armée du salut. Au quotidien, la qualité de la participation des personnes accueillies résulte d'abord de la culture participative construite sur le long terme. Elle traduit une volonté forte de La Fondation. « Celle-ci se doit d'être portée par la direction des établissements qui la transmettra à l'ensemble des équipes », souligne Claude Hege, directeur du programmes jeunesse-handicap-dépendance.

Pour la majorité de nos établissements, une réunion préparatoire est organisée réunissant les personnes élues représentant les résidents ainsi que toutes les personnes âgées intéressées. Un modérateur ou une modératrice, le plus souvent l'animateur ou l'animatrice, permet les échanges et la construction d'un ordre du jour.

> *« La qualité de la participation des personnes accueillies résulte d'abord de la culture participative construite sur le long terme. »*

Des projets collectifs...

Là où il est effectivement mis en œuvre, le CVS peut favoriser la réalisation de projets collectifs. Ainsi, lors d'un CVS dans un Ehpad de l'Ouest de la France, les résidents ont demandé l'aménagement d'un jardin « senteurs et couleurs ». Les résidents avaient envie d'un espace pour jardiner un peu « quelques fraises, quelques fleurs », « passer un peu de temps avec la famille », d'« un endroit qui sentirait bon la menthe, le basilic… et puis des couleurs et des chants d'oiseaux ! » Au cours de cette réunion, des propositions de partenariat et d'ateliers créatifs, élaborées lors de la réunion préparatoire, ont été faites par les résidents. Depuis, un magnifique « jardin des senteurs et couleurs » a été créé grâce à l'imagination et au travail de professionnels, bénévoles, résidents, familles et un partenariat avec la fondation Truffaut.

... aux messages politiques

Dans les CVS, les revendications peuvent être parfois plus politiques. Suite au rapport de la mission flash de la députée Monique Iborra sur les Ehpad en septembre 2017, réalisé en concertation avec tous les présidents de CVS de nos Ehpad, les résidents ont écrit un courrier en mars 2018. Il a été adressé aux Agences régionales de santé, aux Conseils départementaux, aux sénateurs et aux députés afin de les interpeller sur l'urgence de la situation des Ehpad. En voici un extrait : « Ce n'est pas facile de vieillir. Ce n'est pas facile de devenir dépendant des autres. Il est temps de comprendre qu'à travers ce mouvement, il est bien question de nous « les vieux dépendants ».

© Istockphotos / b-d-s

Ceux dont on ne parle jamais, que l'on ne voit jamais. Et pourtant nous avons notre place dans la société et aujourd'hui nous la revendiquons ! Nous exigeons des moyens humains nécessaires pour que nous soyons « debout » chaque jour et continuions à être toujours les acteurs de notre vie. Nous exigeons des personnels plus nombreux et formés.

Nous exigeons des actions rapides et concrètes car nous sommes des citoyens à part entière et nous considérons que c'est maintenant qu'il faut agir, sans attendre un demain qui, pour nous, est incertain. » ■

Sylvie Dupont,
Directrice adjointe du programme jeunesse-handicap-dépendance à la fondation de l'Armée du salut

© shutterstock.com / Bojan 89

« L'écoute des jeunes envers les personnes âgées est étonnante »

À travers ses observations et ses rencontres, Edith Tartar Goddet, psychologue et psychosociologue, remarque une grande attention des jeunes envers les aînés.

« Lors d'échanges dans le milieu scolaire, les enfants posent beaucoup de questions et sont attentifs aux témoignages donnés », selon Edith Tartar Goddet qui intervient professionnellement auprès des enfants et des jeunes et anime également des ateliers de parole avec les personnes âgées.

« Penser que c'était mieux avant et que les enfants et les jeunes respecteraient moins les aînés est faux. C'est un classique sans fondement. Ce qui a changé, c'est que les enfants d'il y a trente ans ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui. Ils sont des interlocuteurs à part entière et ont une facilité à parler d'égal à égal, ce qui peut être perçu par certains comme de l'insolence. »

Pour la psychosociologue, lorsque les enfants entendent parler des aînés avec des termes affectueux, au sein de leur famille, ils ont de bonnes relations avec leurs grands-parents. « Face au défaut de transmission dans notre société, les grands-parents, porteurs de la mémoire, peuvent être souvent plus disponibles pour transmettre que les parents qui travaillent. Les enfants sont en attente de connaître les histoires du passé et familiales. » ■

Fabienne Delaunoy,
Journaliste

Les enfants enrichis par la rencontre

À l'école protestante Lucie Berger de Strasbourg, les élèves du conseil de vie de l'établissement ont choisi comme projet de rendre visite à des résidents de l'Ehpad voisin.

Tous les ans, une vingtaine d'enfants du CM1 à la 5e, délégués de leur classe, choisissent de mener une action à consonance solidaire sur l'année scolaire.
« Nous voulons leur montrer que la solidarité ne s'arrête pas à envoyer de l'argent à l'étranger et que différents types de personne vivent dans notre environnement proche », explique Audrey Sanchez, directrice de Lucie Berger. En 2016-2017, ils ont voulu aller rendre visite aux résidents de l'Ehpad des Diaconesses de Strasbourg, établissement qui jouxte leur cour. Les conditions n'étaient pas réunies, qu'à cela ne tienne, ils ont pu mener ce projet avec un autre Ehpad Emmaüs de Strasbourg, géré également par les Sœurs. « Nous avons réalisé des actions en lien avec le jardinage et avons pu sensibiliser à l'environnement autant les enfants que les personnes âgées. » En juin, les résidents les plus valides sontallésdanslesclassespourtémoigner de leur vie.

« Les enfants étaient indulgents, tolérants et ouverts. Ils ont été enrichis par cette rencontre et ont vécu des moments forts. » Pour Audrey Sanchez, « malgré leur différence d'âge, enfants et personnes âgées se comprenaient. » ■

Fabienne Delaunoy,
Journaliste

© Istockphoto.com / zahar 2000

Vie
de la fédération

De l'éthique dans l'aide alimentaire

Le groupe de travail Aide alimentaire de la FEP a organisé une journée de réflexion et d'échanges avec les entraides intitulée « Aide alimentaire, quelles réalités ? »

Des bénévoles représentant une dizaine d'associations membres de la FEP qui ont, dans leurs attributions, la distribution alimentaire, sont venus d'Orléans, de Nantes, de La Rochelle, de Strasbourg, de Paris, de Vincennes, de Sens, de Reims et du Havre, le 25 septembre à la Maison du protestantisme à Paris. Ils étaient invités par le groupe Aide alimentaire de la FEP, créé en 2016, qui poursuit deux objectifs : le suivi de l'habilitation liée à la distribution et la réflexion sur la promotion de l'équilibre alimentaire.

Les réflexions ont porté autour des questions éthiques et sur les problématiques que soulèvent les pratiques de distribution et d'accès à l'aide alimentaire et ont été nourries par l'apport de deux universitaires.

Vincent Moriniaux, maître de conférence de géographie à l'université Paris-Sorbonne et au laboratoire Espace nature et culture du CNRS, a présenté les valeurs sollicitées par l'aide alimentaire et le principe de laïcité au regard de la diversité culturelle et religieuse des personnes bénéficiaires. Gilles Fumey, professeur de géographie à la Sorbonne et au CNRS, a soulevé la question de l'incidence des facteurs socio-culturels et environnementaux sur l'alimentation.

Des colis aux épiceries

« Les modalités de distribution ont beaucoup évolué ces dernières années. Les épiceries solidaires, où les bénéficiaires paient un tarif proportionnel à leurs revenus, ont partiellement remplacé les distributions de colis alimentaires. Les personnes choisissent ce qu'elles vont consommer. Leur posture est différente de celles qui reçoivent un colis alimentaire ; dans ce cas, elles sont actives et décident. Pouvoir décider participe à leur donner toute leur place et leur dignité », explique Florence Daussant-Perrard, co-organisatrice de cette rencontre.

Par ailleurs, les points de distribution encore en activité associent bien souvent un accueil convivial à la remise du colis alimentaire. « L'aide devient ainsi un moyen de promouvoir le lien social », ajoute-t-elle. Les structures proposent, par exemple, des ateliers où l'on apprend à cuisiner les produits alimentaires donnés et méconnus par les bénéficiaires. Ici, c'est la convivialité qui est alors centrale pendant ce temps de partage.
« Il existe aussi de nombreuses associations où les bénévoles distributeurs sont également bénéficiaires de l'aide alimentaire », souligne Florence Daussant-Perrard.

Mais l'articulation entre le respect de la dignité et les denrées données par les banques alimentaires françaises et européennes reste encore problématique. Les bénéficiaires sont parfois pris en étau entre leur réalité et les produits alimentaires proposés, qu'ils ne connaissent pas toujours, les injonctions des pouvoirs publics et de la société comme la recommandation des cinq fruits et légumes par jour ou la lutte contre l'obésité. Manger est pourtant un acte intime, c'est aussi une composante importante de l'héritage familial et culturel.

© Pixabay.com/ Free Photos

Donner une place centrale aux bénéficiaires

L'aide alimentaire implique de donner une place centrale aux bénéficiaires et non pas aux produits alimentaires à écouler. « Considérer l'ensemble des maillons de la chaîne qui composent l'aide alimentaire revient également à interroger les modes d'approvisionnement des produits. Pourquoi ne pas développer d'avantage de partenariats locaux, valorisant le soutien d'agriculteurs locaux plutôt que de bénéficier des « ramasses » issus de la surproduction de produits agricoles industriels invendus ? » a demandé Gille Fumey.
« Réinterroger régulièrement le sens de notre engagement devient dès lors une de ses composantes », a conclu Florence Daussant-Perrard. ■

Fabienne Delaunoy,
Journaliste

L'avenir des Ehpad protestants en réflexion

Le 9 octobre, lors d'une rencontre nationale, l'Alliance des Ehpad protestants s'est interrogée sur la spécificité des établissements, le financement, les défis liés au vieillissement de la population et l'éthique auprès des personnes âgées.

© Halfpoint - Istockphotos.com

L'Alliance des Ehpad, qui rassemble, au sein de son bureau, des représentants de la fondation de l'Armée du Salut, de la fondation des Diaconesses de Reuilly, de la fondation John Bost, de l'Association œcuménique d'accompagnement pour personnes âgées et réfugiées et du Refuge protestant de Mazamet, a invité les membres des conseils d'administration et les directeurs des associations protestantes à une journée de réflexion.

Le professeur Olivier Saint-Jean, chef de service de gériatrie à l'hôpital européen Georges-Pompidou, a magistralement retracé l'évolution depuis un siècle de la dépendance et de l'organisation mise en place : asiles, hospices… Le constat aujourd'hui montre une diversité d'intervenants auprès des personnes âgées dépendantes. Est-il besoin de préciser les tensions grandissantes relatives au nombre de personnel en Ehpad et le reste à charge ? Nous nous sommes interrogés sur ce qui faisait la spécificité des Ehpad protestants. Les éléments de réponse montrent une grande diversité d'approches et de pratiques, en France comme en Europe.

L'approche éthique, exposée par Jean-Gustave Hentz, praticien hospitalier aux hôpitaux universitaires de Strasbourg, a posé, en préambule, qu'on reconnaît le niveau d'une nation à la façon dont elle prend soin de ses aînés. Lors de l'atelier, des souhaits ont été exprimés afin que le fonctionnement au quotidien de nos organisations favorise le « bien vivre avec et pour les autres ». Nous avons évoqué la façon d'être plus à l'écoute, l'importance de prendre le temps de la rencontre et de la présence à l'autre, de s'émerveiller des petites choses.

Le souhait de mutualiser entre Ehpad voisins et la mise en place de groupes éthiques a été aussi exprimé. L'atelier relatif à l'aide sociale a aussi montré une diversité de réactions face à une situation qui n'est plus homogène sur l'ensemble du territoire, qui pèse sur les comptes de la nation, *via* le financement des conseils départementaux, et qui pèse aussi sur une partie des familles quant au reste à charge. C'est un enjeu crucial pour l'ensemble des Ehpad protestants, à la fois éthique et de survie. Toutefois, la recherche de financement ne se résume pas à la déshabilitation.

Au moment d'une réflexion nationale engagée par le gouvernement, il est temps, au sein des réseaux protestants, de se rassembler et de réagir, pour ce qui peut encore être engagé. Cela sera d'ailleurs l'orientation 2019 de l'Alliance : les personnes âgées dépendantes dans toutes les dimensions de l'accompagnement.

Nous vous invitons à venir consulter les informations plus détaillées de cette journée sur le site web de la FEP : www.fep.asso.fr/vie-federative/vie-de-la-federation/alliance-des-ehpad-protestants/ ■

Michel Gadreau,
président de l'Alliance des Ehpad protestants

Une journée autour de l'enfance et de la jeunesse

Initialement prévue le 19 septembre, la journée de réflexion organisée par la commission enfance-jeunesse de la FEP est reportée au 30 janvier, de 9h30 à 16h, à la Maison du protestantisme à Paris (lire l'article dans le numéro de *Proteste* de septembre). Le thème est : « Enfance - Jeunesse : quel avenir, quelles dérives ? » Les inscriptions se font sur : inscription@fep.asso.fr. ■

Plus d'informations sur : www.fep.asso.fr

Accueillir et se comprendre, voilà un beau projet !

Dans le cadre de la mise en place du couloir humanitaire, la FEP accueille des réfugiés et organise des formations.

© Sophie De Croutte

La FEP a lancé une série de formations sur le thème de l'accueil interculturel, à Sommières, dans le Gard. 23 participants se sont retrouvés pour une très belle journée, pleine de chaleur et d'amitié.

Nous avons eu de très riches échanges entre les collectifs de Congénies, Sommières, Aigues-Vives, Combas, Vivence et même une future hébergeuse venue des Cévennes… mais aussi grâce à la présence de Zenas, réfugié ivoirien qui, avec son français impeccable et choisi, a su nous souligner, avec une grande sensibilité, de nombreuses surprises interculturelles.

Micheline, Basel et leur fils Christian, réfugiés syriens, parlant également très bien français, ont enrichi de leur expérience beaucoup plus récente (ils sont arrivés en mai 2018) nos discours. Micheline racontait qu'à la faculté de droit de Damas, les Chinois disaient toujours bonjour de façon très sérieuse et les Syriens devaient dire bonjour en premier et en souriant !

Sous la baguette de Nello Chauvetière, ce bel orchestre fut parfaitement accordé. L'écoute est la clé du secret pour toute compréhension ; écoute chargée de bienveillance, de patience, d'empathie pour l'autre…

Un grand merci à tous ces beaux villages du Gard qui sont si accueillants.

Les prochaines fois, nous serons à Cambrai, dans le Nord, puis à Nantes, en Loire-Atlantique. ■

Sophie de Croutte,
coordinatrice de la plateforme protestante pour l'accueil des réfugiés

© Sophie De Croutte

© Sophie De Croutte

© Sophie De Croutte

Vie de la fédération en région

Grand Est

Rencontre avec le sociologue Smaïn Laacher

À l'occasion de son assemblée générale samedi 6 octobre, la FEP Grand Est avait invité Smaïn Laacher, sociologue et professeur à l'Université de Strasbourg, qui a siégé pendant 14 ans à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et qui a écrit plusieurs ouvrages sur la thématique des migrants, des réfugiés et des déplacements forcés de population.

Smaïn Laacher présentait son livre *Croire à l'incroyable*[1] devant une cinquantaine de personnes présentes pour assister à ce riche échange.

Il s'est entretenu avec Anne-Christine Hilbold-Croiset, pasteure à l'origine d'un collectif d'accueil de réfugiés du Moyen-Orient, et avec Hala Trefi Ghannam, interprète traductrice et formatrice Français langue étrangère auprès de personnes réfugiées. Ces deux femmes ont accepté de lire son dernier ouvrage paru en 2018 et de partager avec lui leurs interrogations et réactions suite à leur lecture.

Cet ouvrage traite de la demande d'asile, de ses effets sur celles et ceux qui la demandent, et de tous les acteurs qui interviennent dans cette institution qu'est la CNDA : juges, avocats, rapporteurs… La CNDA est tout sauf un lieu ordinaire, il s'y joue des enjeux symboliques forts pour les personnes, enjeu d'être reconnu comme personne à protéger ou non, enjeu d'être entendu, compris…

Des questions ont été soulevées. Qu'est-ce que la vérité pour un juge ? Qu'a-t-il d'autre que la confiance qu'il donne à la parole d'autrui pour obtenir la vérité ? Comment évaluer la crédibilité du récit, quand tant de choses séparent la culture du requérant de celle des juges, avocats, rapporteurs, interprètes ?

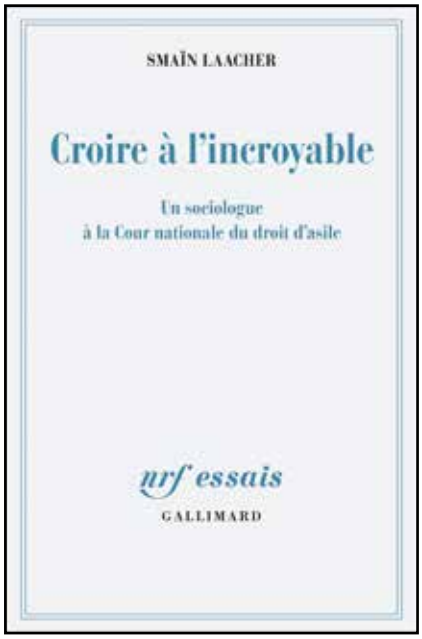

Le demandeur d'asile reçu à la Cour doit convaincre les juges que son récit, qui a été mis en doute par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est véritablement son histoire. Mais comment peut-on se dévoiler autant lors d'une audience publique, avec une capacité à se raconter qui varie tellement d'un individu à un autre (selon l'âge, le sexe, le pays, le niveau de scolarité, l'éducation…) ?

Face à ces questions, Smaïn Laacher a continué à nous faire entrer dans cet univers qu'il a côtoyé de près, en rappelant quelques éléments historiques sur l'évolution des flux migratoires qui a rendu plus complexe la délivrance d'une protection. Il s'est arrêté sur le processus qui s'opère pour qu'un individu décide de quitter son propre pays en nous donnant des précisions quant à la formation reçue par les juges.

Merci à Smaïn Laacher pour sa venue et pour les éléments de compréhension et les réflexions captivantes qu'il a su nous donner. Merci aux deux lectrices qui ont relevé le défi en nous faisant part de leur retour avec sensibilité et justesse. ■

Damaris Hege,
Secrétaire régionale de la FEP Grand Est

1 *Croire à l'incroyable, un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*, Gallimard, Paris, 2018.

Grand Est

Colloque des centres chrétiens d'accueil et de rencontre

Les responsables des centres chrétiens d'accueil et de rencontre et/ou organisateurs de séjour d'une vingtaine de pays se sont retrouvés au Rimlishof à Buhl les 18 et 19 octobre autour du thème « Accueillir et transmettre : comment mieux remplir sa mission ensemble ».

Les centres chrétiens de rencontre et d'accueil sont présents sur tout le territoire français. Leur mission est d'accueillir des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées dans le cadre de classes vertes, colonies, camps, séminaires, séjours, divers.

Cette mission d'accueil permet de transmettre des valeurs fortes et des outils pour apprendre à trouver son chemin dans la vie, à vivre ensemble et à découvrir la nature. Tout ceci à travers l'Évangile pour se ressourcer ou pour faire face aux difficultés de la vie.

Environ cinquante responsables de ces centres se sont retrouvés au Rimlishof en Alsace pour réfléchir sur

© DR

la mission mais aussi sur la gestion de ses centres. En effet, les nombreuses contraintes liées à la réglementation et les attentes des personnes accueillies entraînent des évolutions dans la manière de travailler.

La première soirée a été menée en commun avec le groupe du réseau « Christian Camping International » qui regroupe des centres de ce type au niveau mondial. Un repas festif, avec une choucroute royale, a permis de faire le lien entre le groupe français et le groupe européen. Outre les progrès en anglais pour échanger, nous avons découvert des centres au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Ukraine, en Russie, en Islande, au Canada…

Vendredi, un homme d'affaire nous a raconté son rêve de gestion de quarante maisons d'accueil qu'il aurait rachetées, avec pour objectif de rentabiliser cette affaire. Ne faudrait-il pas plus mutualiser nos compétences pour mettre en commun ce que chacun sait bien faire ?

La réflexion a continué sur le sens de la mission, comment transmettre les valeurs chrétiennes dans un contexte économique difficile et de crainte constante de prosélytisme.

Les échanges ont été riches durant ces deux jours. Maintenant, il s'agit de continuer pour donner plus de visibilité à cette action et de la pérenniser. En effet, elle a sa place dans notre fédération et dans notre société. ■

Damaris Hege,
Secrétaire régionale de la FEP Grand Est

Réunion des établissements de la FEP accompagnant les personnes âgées

L'alliance des EHPAD protestante organise une réunion à la Maison de Protestantisme 47, rue de Clichy 75009 Paris le mardi 29 janvier de 10h à 16h. Un programme plus détaillé sera envoyé à la mi-décembre.

Cette journée sera l'occasion d'avoir une réflexion sur les orientations 2019 et 2020 de l'Alliance, les éléments de révision de son fonctionnement, et la poursuite d'une réflexion en commun sur l'éthique.

AGENDA

Décembre 2018

6 et 7 décembre
Assises des entraides
Paris (75)

6 décembre
Comité régional Grand Ouest
Tours (37)

8 décembre
Journée d'échanges et de formation « Accompagner la distribution alimentaire »
Bolbec (76)

Janvier 2019

19 janvier
Rencontre régionale
Valence (26)

26 janvier
Alliance des EHPAD protestants
Journée régionale Grand Ouest : élection du comité régional
Tours (37)

29 janvier
Journée Alliance des Ehpad
Paris (75)

30 janvier
Journée Enfance Jeunesse
Paris (75)

Février 2019

2 février
Journée régionale NNiDF, élection du comité régional

Avril 2019

6 avril
Assemblée générale de la FEP
Paris (75)

Retrouvez l'agenda complet sur : www.fep.asso.fr

culture

à voir

Murs de papiers

Pendant deux ans, Olivier Cousin a filmé dans une permanence d'aide de sans-papiers à Paris. De mardi en mardi, les jours d'ouverture de permanence, le film avance dans l'histoire des migrants. Des « couples bénévoles-migrants » se forment. Leurs récits tissent les fils de la vie parallèle des personnes sans papiers. La permanence Belleville de la Cimade est le seul décor où ces récits s'écrivent.

Lieu protégé où se démêlent et se raccordent les fils. Intermédiaire indispensable entre illégal et légal, entre impossible et possible, entre infini et horizon de stabilité, voici le fil rouge du film.
C'est le lieu où l'on s'attaque au mur de papiers en détricotant obstinément les lois. C'est aussi un lieu « chaud », de rencontre, de débat, une ruche humaine. *Murs de papiers*, sans voix off, réussit à mettre en avant des enjeux d'importance : reconnaissance d'une identité, liberté de circulation, respect de la vie privée et de la dignité, droit d'asile. Il interroge surtout la solidarité et la fraternité de la France. ■

Murs de papiers,
un film d'Olivier Cousin,
produit par Auteurs & Cies,
octobre 2018, sortie DVD.

à jouer

Les villageois de Baobila

Vivre la réalité d'un village africain et faire des choix pour sortir de la pauvreté : c'est ce que propose ce jeu de plateau semi-coopératif créé par le SEL, ONG protestante de solidarité internationale qui intervient beaucoup en Afrique.

Le but est de sensibiliser le grand public aux questions de pauvreté et de développement. « Les joueurs entrent en immersion dans un village fictif et doivent trouver des solutions, parfois de façon autonome, parfois de façon coopérative », explique le concepteur du jeu, Nicolas Fouquet, en charge de l'éducation au développement au SEL. Pour cela, ils doivent gagner des points de développement

par des moyens divers : le travail, la vente de biens, la construction de bâtiments communautaires comme une école, un dispensaire, une coopérative agricole, etc. « L'objectif est à la fois de faire réfléchir aux réalités locales et de prendre du plaisir comme dans tout autre jeu de société. »

Mais des événements extérieurs peuvent changer la tournure du jeu, comme la réquisition des terres arables par des promoteurs immobiliers. Et là, les joueurs peuvent être en tension entre coopération et individualisme, entre éthique et pragmatisme. Après la partie, ils peuvent débattre grâce à des cartes où sont posées des questions qui invitent à la réflexion. ■

Les villageois de Baobila,
éditions SEL, novembre 2018.
Âge : 12 ans et +
Nombre de joueurs : de 2 à 4
Durée d'une partie : 45 min
Prix : 34,90 €

Notre charte

La pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude, l'exclusion et les multiples formes de souffrance ne sont pas des fatalités.

Ce sont des signes manifestes et douloureux d'un ordre culturel, social et économique qui ne laisse que peu de place aux êtres fragiles et vulnérables. Ces atteintes à la dignité humaine sont en contradiction avec la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et en opposition avec l'Évangile. Il est inacceptable qu'un être humain soit enfermé dans sa souffrance ou abandonné dans sa douleur. Il est inacceptable qu'un être humain ne puisse manger à sa faim, reposer sa tête en un lieu sûr et ne soit considéré comme membre à part entière du corps social. Où qu'il soit et quel que soit son itinéraire personnel, il s'agit toujours d'une négation de la vie. Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante unissent leurs efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité dont ils proclament l'urgence et l'efficacité. Ils mettent en œuvre des actions diverses pour soulager les souffrances physiques et morales, accueillir et accompagner les personnes en situation de détresse. Au-delà de cette aide nécessaire, ils s'attachent à discerner et à nommer les causes des souffrances et de la pauvreté. Leur objectif est de mobiliser les femmes et les hommes dans une commune prise de conscience des souffrances et des injustices qui défigurent le monde afin qu'ils puissent agir pour plus de fraternité. Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante se fondent sur les promesses de vie et de paix du Dieu d'amour et s'engagent, aux côtés de beaucoup d'autres, à en manifester les signes. Ils veulent affirmer la force libératrice de la Parole de Dieu, proclamer l'espérance, et œuvrer pour un partage équitable.

Portrait

André Jeuffroy,

Un septuagénaire très actif !

À 78 ans, ce pédiatre à la retraite s'engage toujours pour les causes qui lui semblent justes et qui lui sont dictées par sa foi.

C'est par sa rencontre avec un prêtre qui l'a sensibilisé au message de l'abbé Pierre à l'adolescence qu'André Jeuffroy a forgé ses convictions chrétiennes. « Ça a été la base de tous mes engagements. » Pour ce père de cinq filles et grand-père huit fois, la foi se traduit au quotidien avec son épouse Françoise. « Le premier commandement « Aime ton prochain comme toi-même » me guide tous les jours. »

Avec une soif de justice sociale, il intervient auprès des laissés-pour-compte dans tous les domaines de sa vie et ce, depuis des années.

Après ses études de médecine, il est devenu pédiatre et s'est spécialisé en réanimation néonatale à l'hôpital de Corbeil-Essonnes. « Dans les années 70, la pédiatrie auprès des prématurés n'était pas courante, c'était une discipline délaissée. »

Puis c'est par son activité bénévole à l'aumônerie de la maison de retraite Galignani de Corbeil-Essonnes qu'il prend conscience des difficultés des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants.

C'est ainsi qu'il créé l'association Amitié Accueil Malades Alzheimer et Apparentés fin 2006, dont il est toujours président.

« Nous avons dû déployer beaucoup d'efforts pour ouvrir une halte-répit fin 2009, un lieu qui manquait cruellement dans l'agglomération Seine-Essonne. Il a fallu convaincre les autorités publiques qui nous ont mis finalement à disposition un local. »

> *« La perspective de laisser à la rue une soixantaine d'enfants dont certains en bas âge n'était pas supportable. »*

Combat pour les Roms

En 2013, il a fait l'actualité des médias locaux avec son épouse. Ensemble, ils ont permis l'occupation d'une partie des locaux de son ancien hôpital par 150 Roms en passe d'être expulsés des bidonvilles où ils vivaient jusqu'alors. Encerclés par les CRS, les familles avaient dû quitter les lieux.

Une initiative du cœur pour André Jeuffroy : « La perspective de laisser à la rue une soixantaine d'enfants dont certains en bas âge n'était pas supportable », expliquait-il alors aux médias. De cette expérience, il en retire aujourd'hui une satisfaction puisque sur 17 familles, 14 ont obtenu un logement, les enfants vont à l'école et un suivi social a été mis en place.

L'importance de la musique

Toujours prêt à s'engager, André Jeuffroy est actuellement sur plusieurs fronts et notamment le projet de création d'un orchestre dans un collège de zone sensible avec l'association Passeurs d'art.

« La musique est un extraordinaire moyen pour partager. J'en fais depuis l'âge de 7 ans. Mon père m'a initié malgré ses conditions modestes. Je joue de la clarinette et de la clarinette basse et depuis quarante ans, je chante. » Aujourd'hui, il fait partie du chœur de l'Assistance publique de Paris. Il apprend actuellement la cantate 82 de Bach *Ich habe genug* (Je suis comblé) qui raconte l'histoire de Syméon qui reconnaît le Messie en l'enfant Jésus à l'occasion de la visite au temple de Marie avec son fils. « Ça me parle beaucoup lorsque Syméon dit qu'il a découvert la lumière du monde. »

Très investi dans sa paroisse de Notre-Dame du Rosaire dans le 14e arrondissement où il habite désormais avec Françoise, il participe à l'animation liturgique. « Je regrette un peu que nos filles ne soient pas très pratiquantes mais je pense que nous avons réussi à leur transmettre nos valeurs : s'occuper davantage des gens que chercher à gagner de l'argent. »

Malgré l'âge qui avance, André Jeuffroy continue son chemin : « Tant que je serai bien portant et que j'aurai toute ma tête, je m'occuperai des gens déshérités et en difficulté. » ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste